REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt-quatre, le **5 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la

Nombre de Conseillers

présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice : 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, MM. HEBERT, LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme

ROUSSEL (à partir de la question n° 4), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

31

Nombre de votants :

31

ABSENTS:

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée

Date de convocation : abs

30 janvier 2024

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Date d'affichage de la liste des délibérations :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

8 février 2024

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Objet: Convention de mise à disposition de véhicule associatif au profit de la Commune de Riom

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 3

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20240205-DELIB240210-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2024

QUESTION Nº 10

OBJET : Convention de mise à disposition de véhicule associatif au profit de la Commune de Riom

RAPPORTEUR: Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 22 janvier 2024.

Avec la fin de la mise à disposition d'un véhicule par l'ADSEA (l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et l'adolescence du Puy de Dôme) les équipes du service animation ne pouvaient plus réaliser dans des conditions satisfaisantes l'action, appelée « Mercredis en couleurs », menée en direction des enfants du voyage présents sur l'aire d'accueil du Maréchat.

Dans le cadre du partenariat existant entre la Commune de Riom et l'AFEV Auvergne (Association de la fondation étudiante pour la ville) sur le champ de l'accompagnement scolaire, celle-ci propose de mettre à disposition à titre gratuit, pour cette action, son véhicule équipé.

Considérant que le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions d'utilisation du véhicule de l'association, il est nécessaire de définir les modalités de prêt.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la convention présentée en annexe de la délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les actes y afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 février 2024

Le Maire,

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra ellemême être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20240205-DELIB240210-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024

